

<https://ricochets.cc/Chronique-du-systeme-policier-francais-5725.html>



Chronique du système policier français : dissolution d'un groupe antifasciste, caméras cachées, réfugiés à deux vitesses, contrôle routier meurtrier, ratonade, sans suite...



Publication date: lundi 4 avril 2022

- Les Articles -

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Macron et les autres droites extrêmes (Pécresse, Le Pen, Zemmour) se tirent la bourre pour annoncer avant les élections les mesures les plus répressives (lois, moyens et argent pour le système policier français). Ainsi, l'idéologie libérale (qui est en quelque sorte la philosophie politique qui va avec l'économie capitaliste) qui promettait le respect absolu de la sphère privée est (auto)détruite par l'inflation des moyens de contrôle et de surveillance en tous genres. Tous suspects, tous fichés, tous surveillés.

Mais on sait bien que la boursoufflure autoritaire du régime policier ne permettra pas d'en finir avec l'inflation des prix, la précarité et la misère sociale, encore moins avec les ravages écologiques et climatiques produits par la civilisation industrielle. Le régime policier sert juste à tenir les plus pauvres à carreau et à réprimer les personnes qui se révoltent contre le système économico-politique destructeur et inégalitaire en place.

Avec la guerre de Poutine contre l'Ukraine, on voit aussi l'inflation de la militarisation et du discours guerrier reprendre de plus belle.

Quand on fuit les conflits politiques, qu'on laisse faire les experts et les politiciens quand on laisse vivre l'Etat, les dominations, la techno-industrie, le système représentatif et le Capital, il n'y a pas de paix, mais des guerres perpétuelles sous différentes formes qui s'amplifient, dont la guerre menée par l'Etat et ses polices contre la population.



Le gouvernement Macron veut dissoudre un groupe antifasciste lyonnais ! L'Etat et le gouvernement tente d'étouffer toute révolte émancipatrice radicale, pour laisser le champ libre au totalitarisme économico-étatique

4 LE GOUVERNEMENT LANCE LA DISSOLUTION D'UN GROUPE ANTIFASCISTE LYONNAIS ! 4

- Le Groupe Antifasciste Lyon et Environs vient de recevoir une notification de dissolution -

Le scandale continue. Après avoir dissout des associations musulmanes, le gouvernement a essayé de s'attaquer à Nantes Révoltée, et vient de dissoudre des collectifs locaux de soutien à la Palestine.

Aujourd'hui, c'est au tour du Groupe Antifasciste Lyon et Environ. Il est très clair que l'objectif de l'Etat français est d'anéantir tous les contre-pouvoirs existant dans les villes. Qu'il s'agisse d'associations, de médias indépendants, de groupes militants.

« Dissoudre les antifas et les antiracistes » est un vieux rêve des partis fascistes. Le gouvernement le réalise. Concernant le collectif Palestine Vaincra, le gouvernement les accuse de ne « pas avoir modéré les commentaires »

publiés par des anonymes sur leur page Facebook, ou « d'appeler au boycott ». Des arguments dérisoires. Pour les antifascistes lyonnais, c'est le fait de relayer des appels à manifester qui est mis en cause. C'est extrêmement grave. Quiconque relaie un appel à lutter est désormais potentiellement visé par une procédure d'exception.

Ce gouvernement autoritaire n'a plus aucune limite. Réagissons avant qu'il ne soit trop tard, demain, c'est vous ! Le texte de nos camarades :

« Depuis décembre 2021, la préfecture fait peser sur notre groupe la menace d'une possible dissolution.

Ses fondements ? Le relais via les réseaux du groupe d'une vidéo du Lyon Antifa Fest montrant notamment des slogans anti-police lors d'un concert, puis quelques mois plus tard celui de l'appel du mouvement « Les Soulèvements de la terre » à assiéger Bayer-Monsanto le 5 mars à Lyon.

Darmanin a indiqué vouloir dissoudre le groupe, après avoir fait un signalement au ministère de la justice, et demandé aux services du ministère de l'intérieur d'entamer des investigations sur la GALE et le Lyon Antifa Fest.

Ce jeudi 17 mars des documents de déclenchement de la procédure de dissolution ont été notifiés à des individus considérés par la préfecture comme appartenant à notre groupe.

Depuis mercredi 16 mars, c'est un véritable dispositif de harcèlement qui s'est mis en place : des militant.e.s ont été suivi.e.s dans la rue jusqu'à leur domicile et leur travail, iels sont harcelé.e.s au téléphone par la police lyonnaise, venue sonner et tambouriner aux portes très tôt le matin et à plusieurs reprises dans la journée.

Nous ne sommes bien sûr pas surpris.e.s par cet acharnement, dans un contexte où le gouvernement ne se cache pas d'être en campagne de criminalisation des organisations que les médias qualifient « d'ultra gauche ». D'autres groupes politiques tels que le média Nantes Révoltée et plus récemment les associations Comité Action Palestine et le Collectif Palestine Vaincra sont également visés, voire même déjà dissous. N'oublions pas non plus la dissolution visant les associations musulmanes comme le CCIF.

C'est pour cette raison que nous avons toujours refusé d'alimenter les outils répressifs de l'état même s'il est utile de rappeler que la procédure de dissolution a historiquement été établie contre les ligues fascistes des années 30.

Cette dissolution ne nous fait pas peur. L'excitation de Darmanin à dissoudre tous les groupes dits d'« ultra-gauche » est un coup électoral pour attirer les électeurs de droite. C'est aussi un moyen de réprimer un mouvement d'ampleur qui se prépare face à un potentiel second quinquennat du gouvernement Macron qui s'apprête à poursuivre sa politique antisociale et raciste.

Cette procédure témoigne d'une double-méprise des gouvernants.

La première c'est de penser qu'en dissolvant des groupes on arrête des mouvements de contestation, qu'on arrête la pensée émancipatrice de se diffuser et la critique de se poursuivre. Au contraire, nous espérons que ces démarches politiciennes auront l'effet inverse. De fait, le procès des 7 antifascistes a eu pour seul effet de resserrer des liens déjà existants et de créer un mouvement de soutien d'ampleur. Cette répression est pour nous l'occasion de construire à nouveau un rapport de force et ce avec tout notre camp politique.

La seconde méprise c'est de penser que nos organisations reprennent les mêmes structures hiérarchiques que celles des institutions : que nous avons des bureaucrates, des chef.fe.s, des représentant.e.s et qu'en les déboutant et en les faisant taire ils annihilent les luttes. On a beau leur expliquer, ils ne comprennent pas ou peut-être pensent-ils qu'il est préférable de nous pousser dans la clandestinité ?

Par cette dissolution c'est l'autonomie lyonnaise qui est visée. Or c'est beaucoup donner à la GALE que de penser qu'elle représente tout un mouvement qui par essence est hétérogène, disparate et massif. Encore une fois, les fantasmes du gouvernement alimentent une répression sans précédent : la dissolution d'un groupe antifasciste.

Ceci est un appel à un soutien d'ampleur de la part de tous nos allié.e.s et des forces progressistes dans leur ensemble. Depuis quelques mois, notre camp social vit un basculement répressif, faire bloc est notre seule issue. On ne dissout pas la révolte qui gronde. À jamais antifasciste. »

- **La page du collectif : Groupe Antifasciste Lyon et Environs**

- [Source du communiqué](#)
- Une interview :
<https://www.rue89lyon.fr/2022/03/18/une-procedure-de-dissolution-engagee-contre-le-groupe-antifasciste-lyon-et-environs>

▶ NOTE : [La dissolution de ce groupe antifasciste a été imposée par le gouvernement macroniste](#)



Chronique du système policier français : dissolution d'un groupe antifasciste, caméras cachées, réfugiés à deux vitesses, contrôle routier meurtrier, ratonade, sans suite... Caméras cachées pour surveiller les écolos - Paradis fiscaux légaux pour Macron et les autres bourgeois

? DES CAMERAS CACHÉES POUR ESPIONNER LES MOUVEMENTS ÉCOLOGISTES

Dans les Deux-Sèvres, près de Niort, une mobilisation monte en puissance contre les « méga-bassines », des lacs artificiels destinés à irriguer les grosses exploitations d'agriculture intensive. Ces bassines viennent pomper la nappe phréatique et assèchent une zone entière, en particulier les terres des petits paysans, pour le profit des grosses productions bourrées de pesticides.

Des personnes mobilisées ont eu la surprise de découvrir qu'elles étaient surveillées illégalement. Du matériel de surveillance, dont une caméra, a été découvert à proximité de l'endroit où le collectif "Bassines non merci" organise régulièrement des réunions. C'est près d'une maison, le domicile du père d'un militant, qu'une première caméra cachée sous une toile de camouflage a été découverte, enfoncée dans le sol. La caméra est dirigée vers le portail d'entrée de la maison, pour filmer toutes les allers et venues. Dans un fossé qui longe le mur à l'extérieur, il y avait d'autres dispositifs de surveillance enveloppés dans un sac poubelle et recouverts par un filet de camouflage. Il s'agit de deux mallettes en plastique noir, des batteries, et ce qui ressemble à un récepteur. La batterie est une unité d'énergie mobile portable, fabriqué par la société Accuwatt Technologies, spécialisée dans la fourniture des forces opérationnelles et des forces armées. Il s'agit probablement d'un dispositif « IMSI Catcher », qui aspire les données des appareils numériques qui passent à proximité.

Ce type d'opération a déjà été vu près de Nantes. Dans l'estuaire de la Loire, une lutte est en cours pour préserver 150 hectares de zone naturelle du bétonnage. À la rentrée 2020 des caméras et des moyens de surveillance avaient été découverts, cachés dans des troncs d'arbre ou des pierres. Il s'agissait de « caméras très sophistiquées et camouflées » retrouvées par des militants au Carnet, où des écologistes luttent contre le bétonnage d'un site naturel.

Un dispositif illégal, dont les images accusent la gendarmerie locale. Elles avaient été installées à la veille d'un « weekend de résistance » prévu à proximité du Carnet. Ces quatre caméras filmaient en continu et étaient reliées, via des câbles enterrés, à des grosses batteries et modems, également dissimulés, permettant d'envoyer directement les images à un poste à distance.

La captation d'images sur la voie publique est encadrée par la loi. Comme le rappelle la Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés), en principe les personnes filmées doivent en être informées par des panneaux visibles, affichés en permanence, comprenant au minimum un pictogramme représentant une caméra. Il s'agit ici d'opérations secrètes de renseignement. Mais cette activité est elle aussi encadrée par la loi. La captation d'images dans un lieu privé fait partie des techniques ne pouvant être déployées que pour « la défense et à la promotion des intérêts fondamentaux de la Nation », par exemple pour « la prévention du terrorisme » ou encore la prévention « des violences collectives de nature à porter gravement atteinte à la paix publique ». Protéger l'écosystème en plein effondrement est donc une atteinte à leur ordre.

Pour surveiller les personnes qui luttent pour la justice ou la défense d'une planète vivable, les moyens de surveillance et de répression sont illimités. Pendant que les semeurs de guerres, les évadés fiscaux, les tueurs en uniforme et autres puissants bénéficient d'une impunité totale.

Dans les Deux-Sèvres, le collectif opposé au « méga-bassines » a annoncé qu'il compte déposer plainte contre X pour surveillance illégale. Plusieurs journées de mobilisation écologiste doivent justement avoir lieu du 24 au 27 mars à la Rochénard.



Chronique du système policier français : dissolution d'un groupe antifasciste, caméras cachées, réfugiés à deux vitesses, contrôle routier meurtrier, ratonade, sans suite... Mutilés pour l'exemple par l'Etat et sa police

PARIS : MARCHÉ DES MUTILÉ.E.S POUR L'EXEMPLE

Ce dimanche 3 avril à Paris, une semaine exactement avant l'élection présidentielle, une marche des mutilé.e.s pour l'exemple prenait la rue. Une mobilisation puissante et digne, avec des prises de paroles de personnes concernées par les violences d'État. Dans le cortège, de nombreuses personnes blessées à vie lors du mouvement des Gilets Jaunes, mais aussi des proches de personnes tuées par la police.

Les grands médias ne parleront pas de cette marche, pourtant forte et symbolique. Les violences policières et les innombrables victimes de ces dernières années sont les grandes absentes de la campagne électorale. Pourtant, la question de la répression et de la militarisation de la police est une question politique décisive de notre époque. Durant son quinquennat, Macron aura semé des dizaines de gueules cassées. Force aux mutilé.e.s pour l'exemple,

et à celles et ceux qui résistent à l'obscurité répressive.

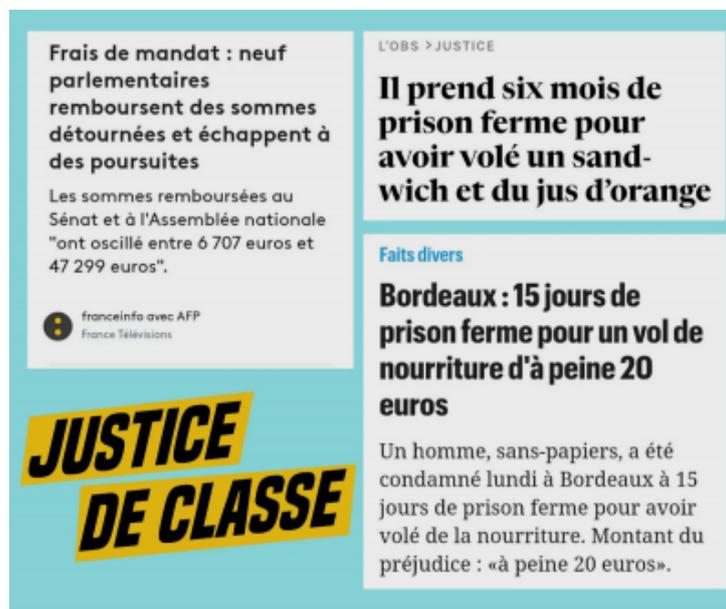
4 GUERRE DE L'INFORMATION ET MINISTÈRE DE LA VÉRITÉ 4

Facebook et Instagram l'annoncent officiellement ce 11 mars : il est autorisé d'appeler au meurtre de soldats russes sur leurs réseaux. « À la suite de l'invasion russe de l'Ukraine, nous avons temporairement autorisé des formes d'expression politique qui violeraient normalement nos règles » a déclaré tranquillement un porte-parole de Meta, le nouveau nom du groupe Facebook. Pourtant, la plateforme censure régulièrement des images « violentes », des vidéos de répression, ou encore des poitrines dénudées. Facebook autorise aussi la glorification, sous condition, d'un groupe nazi. Les « éloges » du « régiment Azov », un groupe paramilitaire ukrainien ouvertement néonazi, seront autorisés. Une « petite exception » selon le porte-parole de Meta qui sera permise si ces « éloges » sont « strictement dans le contexte de la défense de l'Ukraine, ou dans son rôle au sein de la Garde nationale ukrainienne ». Il y a donc les mauvais et les bons nazis.

Le 2 mars dernier, la chaîne RT, financée par des fonds russes, était interdite dans toute l'Europe, sur décision de la Commission Européenne. Sans vote, sans débat, sans possibilité de contestation, et en un temps record. C'est la guerre, tout est permis. Pour les syndicats de journalistes, cette mesure n'était pas fondée juridiquement et constituait un précédent « inquiétant ». La Commission Européenne, évoque une mesure d'exception car la chaîne RT menacerait « directement et gravement l'ordre et la sécurité publics de l'Union ». Inquiétant. Demain, beaucoup de médias pourraient être accusés de « menacer l'ordre public ». Du reste, RT était dans le collimateur des autorités française car la chaîne a couvert les mobilisations sociales, notamment les Gilets Jaunes, avec un angle moins pro-policier et pro-gouvernemental que les médias classiques.

En mai 2019, alors que le mouvement des Gilets Jaunes crépitait encore, Mark Zuckerberg était invité par Macron afin « d'élaborer avec le géant américain une stratégie de régulation d'Internet ». Il était notamment question de lutter contre « les contenus haineux ». Dans la foulée, la députée LREM Laetitia Avia annonçait une loi pour supprimer sous 24 heures les « contenus haineux » et punir les « acteurs numériques qui refusent de collaborer avec la justice française ». Ces dernières années, de très nombreux articles contestant la police, dénonçant le gouvernement ou appelant à des actions politiques ont été censurés par Facebook. Des contributeurs ont même été poursuivis. Facebook a également restreint l'audience de nombreuses pages engagées, comme Cerveaux Non Disponibles, Nantes Révoltée, Lille Insurgée ...

Derrière le conflit ukrainien ou la gestion du COVID, une guerre de l'information. Les plate-formes capitalistes et les pouvoirs en place veulent imposer une seule « vérité » : la leur. Les médias classiques sont déjà inféodés aux puissants. À présent, les médias sociaux sont aussi davantage sous contrôle. Leurs propriétaires peuvent autoriser des appels au meurtre tout en interdisant de simples publications contestataires, selon leur volonté, selon les circonstances sociales ou géopolitiques.



Chronique du système policier français : dissolution d'un groupe antifasciste, caméras cachées, réfugiés à deux vitesses, contrôle routier meurtrier, ratonade, sans suite... Justice de classe : prison ferme pour vol de sandwich, arrangements pour les millionnaires

– (IN)JUSTICE DE CLASSE

¡ Avril 2017 : Un sans-papier poursuivi pour avoir subtilisé quelques saucisses de Strasbourg, des gâteaux et une brosse à dents dans un centre commercial. Condamné par le tribunal correctionnel de Bordeaux à 15 jours de prison ferme avec mandat de dépôt.

¡ Juin 2019 : Un individu de 20 ans vole un sandwich au Thon et un jus d'orange dans un magasin Franprix de Conflans-Sainte-Honorine. Valeurs du « préjudice » : 5 euros. Le procès aboutit à une peine de 6 mois de prison ferme avec mandat de dépôt.

¡ Mars 2022 : on apprend que des parlementaires détournent des dizaines de milliers d'euros d'argent public. Une tape sur les doigts et une demande de remboursement des dépenses frauduleuses. Aucune poursuite, pas d'amende, pas de condamnation.

Il y a d'un côté une petite caste de parasites qui se gavent de fonds publics, des nantis criminels qui organisent la fraude en bande organisée mais arrivent toujours à esquiver procès et prison.

De l'autre, les pauvres, les damné-es de la terre, celles et ceux que la Justice bourgeoise enferme pour avoir dérobé des aliments pour se nourrir, pour survivre.

Pouvons-nous encore continuer à supporter tant d'injustices sans broncher ?

⚠ La publication de va à l'encontre de nos Standards de la communauté en matière de discours haineux

Seuls les gestionnaires de Nantes Révoltée peuvent voir cette publication.

Nous avons mis en place ces standards car nous souhaitons que les discussions sur Facebook aient lieu de façon respectueuse.

Des infractions répétées à nos Standards de la communauté peuvent entraîner encore davantage de restrictions de compte.

Si vous pensez que nous avons fait une erreur, vous pouvez contester la décision.



Chronique du système policier français : dissolution d'un groupe antifasciste, caméras cachées, réfugiés à deux vitesses, contrôle routier meurtrier, ratonade, sans suite... Selon que vous êtes ukrainien ou du Sud...

FACEBOOK : UNE DÉFINITION PARTICULIÈRE DE LA HAINE EN LIGNE

Le jeu du dimanche : trouvez le discours haineux contenu dans cette image.

Indice : il casse méthodiquement tout ce qui fait la société depuis bientôt cinq ans.



Chronique du système policier français : dissolution d'un groupe antifasciste, caméras cachées, réfugiés à deux vitesses, contrôle routier meurtrier, ratonade, sans suite... Main arrachée lors d'un rave party : le parquet s'en cogne

h- MAIN ARRACHÉE LORS D'UNE RAVE PARTY : DEUX PLAINTES CLASSEES SANS SUITE PAR LE PARQUET I-

Le parquet de Rennes classe sans suite les plaintes pour non-assistance à personne en danger et violence volontaire aggravée lors de la free party de juin 2021 à Redon en Ille-et-Vilaine.

Au cours de la soirée, un jeune homme de 22 ans avait perdu sa main droite à la suite d'un tir de grenade de la part des forces de l'ordre.

La justice est définitivement morte en France.



Chronique du système policier français : dissolution d'un groupe antifasciste, caméras cachées, réfugiés à deux vitesses, contrôle routier meurtrier, ratonade, sans suite... La main arrachée d'un fêtard, que dalle - La chemise déchirée d'un cadre, scandale !

4 MAIN ARRACHÉE LORS D'UNE FREE PARTY À REDON : CLASSEMENT SANS SUITE ! 4

- La fête avait été organisée à Redon en hommage à Steve. Des centaines de grenades explosives avaient été tirées

Le 19 juin 2021, une Free Party est organisée à Redon, en Ille-et-Vilaine, pour rendre hommage à Steve au deuxième anniversaire de sa disparition. Un convoi de véhicules avec du matériel sonore est empêché de se rendre à l'endroit prévu et s'installe finalement dans un champ près de l'hippodrome de la petite ville bretonne. Pas moins de 500 gendarmes, sans doute plus nombreux que les teufeurs, donnent l'assaut. Dans la foule, des agents des services de renseignement infiltrés ont été déployés. Les moyens de répression sont colossaux. Il y a aussi une unité du GIGN : un dispositif digne d'une opération antiterroriste.

Dans la nuit noire et près d'une rivière, les forces de l'ordre tirent 58 balles en caoutchouc, 1741 grenades lacrymogènes, 239 grenades explosives GM2L et de 24 grenades de désencerclement. A l'aveugle, sur des fêtards. « On a réussi à rentrer dans le champ, et là les gendarmes ont commencé à nous gazer vénère. D'abord juste les grenades [lacrymo-gènes]. Après ils ont commencé à tirer avec les LBD et lancer des grenades explosives dans le tas. Ils tiraient partout, sur tout le monde. Il y a eu plein de blessés » raconte une personne présente. « Des blessés, j'en ai vu 5 de mes propres yeux [...] C'était la panique, tout le monde courait partout ». La fête transformée en zone de guerre. « On leur a demandé d'arrêter les tirs pour évacuer mais rien à faire ils ont continué. »

Cette nuit-là un jeune de 22 ans a la main arrachée par une grenade explosive. Mutilé à vie pour avoir voulu danser. Bloqué par les cordons de gendarmes, il doit se rendre à l'hôpital par ses propres moyens malgré sa terrible blessure. Le lendemain les gendarmes bouclent la zone et empêchent les journalistes de couvrir l'événement. Les gendarmes attaquent à nouveau, et saccagent avec une extrême violence le matériel sonore : enceintes, tables de mixage, barnums, à coup de hache, de marteau et de matraque. La barbarie d'État contre une fête. Et tout cela deux ans après une charge mortelle lors d'une précédente fête de la musique, à Nantes, qui a coûté la vie au jeune Steve.

Un an a passé. Un jeune homme a vu sa vie bouleversée. Entre-temps une expertise confirme que c'est bien une grenade explosive GM2L qui a occasionné sa mutilation. Pourtant, ce samedi 12 mars, le procureur de Rennes, Philippe Astruc, annonce le classement sans suite de l'affaire. Une plainte pour violences volontaires aggravées, ayant entraîné une infirmité permanente ? Le parquet a retenu la légitime défense des gendarmes. Les centaines de grenades étaient « proportionnée ». Il explique : « L'usage des armes par les forces de l'ordre s'est fait en riposte et s'est avéré proportionné » car les gendarmes avaient dû faire face à des « approches hostiles et violentes des "teufeurs" [qui] ont lancé des projectiles ».

Concernant sa plainte pour non-assistance à personne en danger, puisque le blessé grave n'a pas pu être pris en charge et que même des pompiers ont protesté contre le barrage des gendarmes, mettant en danger la prise en charge des blessés : le procureur l'a également classée sans suite. « Est-ce admissible d'utiliser des grenades GM2L, en pleine nuit, de façon aussi massive, sur des jeunes venus faire la fête ? Cette question de la légitimité de l'usage de telles armes n'est absolument pas posée au cours de l'enquête », déplore l'avocat du mutilé, Stéphane Vallée.

Philippe Astruc, le procureur de Rennes, est également en charge de l'affaire de Steve. Il a aussi demandé des condamnations d'une extrême dureté contre des manifestants ou des teufeurs ces dernières années. Jusqu'à quand tolérerons nous ces injustices d'une violence absolue ?



Chronique du système policier français : dissolution d'un groupe antifasciste, caméras cachées, réfugiés à deux vitesses, contrôle routier meurtrier, ratonade, sans suite... Acharnement judiciaire pour les opposants politiques, impunité pour les flics

– MARDI 15 MARS : ACHARNEMENT JUDICIAIRE CONTRE UN OPPOSANT AU PASS SANITAIRE

- Figure du mouvement social, la police politique le met en cause pour « outrage au drapeau ». Appel à soutien - Mardi 21 septembre dernier, Oussama Sbaï était arrêté par un déploiement de 30 policiers autour du tribunal de Nantes où il était poursuivi pour une autre affaire de « violences à agent », requalifiée en simple rébellion devant les procès-verbaux contradictoires des policiers l'accusant.

Placé 48 heures en garde à vue en pleine grève des serveurs qu'il avait initiée, on découvre à sa sortie des geôles qu'il est accusé d'un « outrage à symbole national », une simple infraction qui lui vaudra un contrôle judiciaire de 6 mois avec interdiction de participer à tout rassemblement à Nantes, et une convocation au tribunal correctionnel ce mardi 15 mars.

Entre temps, harcelé par la police sur son lieu de travail il a perdu son emploi, se fait régulièrement menacer par

l'extrême-droite et subi la pression des services de renseignements. Le dossier monté de toutes pièces par la police secrète présente des procès-verbaux anonymes où on l'accuse d'avoir voulu perturber les manifestations anti-passe de l'été dernier, un comble pour quiconque y a participé et a pu observer son engagement.

Au coeur de la manoeuvre il y a des agents de la préfecture de police qui en lien avec un collectif baptisé « Tout va bien 44 » ont tenté de piloter le mouvement pour d'une part favoriser la réélection d'Emmanuel Macron, en faisant de toute contestation du passe-sanitaire une expression d'un complotisme déluré, et d'autre part en limitant le champ de la critique collective aux réflexes de la peur et du rejet de la science tels que proposés par Louis Fouché, Florian Philippot ou encore Philippe De Villiers. Ainsi, dans les PV anonymes des policiers, on découvre qu'Oussama Sbaï est accusé d'avoir voulu perturber les manifestations de « Tout va bien 44 » quand, avec le Kanal, il a déjoué avec succès les projets d'invasion du CHU les 28 août et 4 septembre derniers organisés par ce collectif dirigé en sous-main par la préfecture et l'extrême-droite.

Qui sont ces policiers qui montent de faux dossiers et ne veulent pas être connus des juges ? Quels sont leurs liens avec l'extrême-droite ? Dans la mesure où de tels agissements ont eu lieu dans d'autres villes de France, en quoi avons-nous affaire à un « plan » orchestré par la place Beauvau et son ministre issu de l'Action Française, organisation royaliste impliquée dans les violences du 31 juillet à Nantes ?

Toutes ces questions ne seront pas résolues à l'audience de mardi prochain, toutefois un rassemblement est appelé dès 13h30 devant le tribunal de grande instance ce 15 mars.

¡ Soyons nombreuses mardi 15 mars pour apporter notre soutien à notre camarade, et montrer aux ennemis de la liberté que leurs manoeuvres d'isolement ne marcheront pas !

¡ Pour assumer les frais occasionnés par cette procédure, et financer une enquête de fond sur les liens entre les réseaux d'extrême-droite et la police secrète, une caisse de soutien est ouverte en ligne :

<https://www.lepotcommun.fr/pot/b3ggq0s3>

(posts de Nantes Révoltée)

Contre-enquêtes sur les brutalités du système

Pour ne pas juste subir et constater, voici une forme d'auto-défense :

► [Contre les « crimes institutionnels et écologiques », ils lancent des contre-enquêtes](#)

Il se présente comme une nouvelle « structure d'investigation en mesure d'identifier les failles des enquêtes judiciaires », indépendante et rigoureuse. Le Groupe d'enquête indépendant (Geni) a présenté mercredi 30 mars sa première contre-enquête.

Celle-ci porte sur la mort d'Angelo Garand, abattu près de Blois (Loir-et-Cher) le 30 mars 2017 par le Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN) de cinq balles dans le torse. Les gendarmes avaient obtenu un non-lieu. Le Geni a pu reconstituer les trajectoires des balles à partir des impacts dans le corps de l'homme de 37 ans. Leur analyse contredit la version des gendarmes qui assurent qu'Angelo Garand les avait agressés et qu'ils ont tiré en état de légitime défense. Selon les impacts, l'homme était plutôt en train de tomber que de les attaquer. Sa soeur, Aurélie Garand, était présente lors de la conférence de presse de présentation de l'enquête : « Ses meurtriers sont tranquilles, nous on ne le sera plus jamais. Nous on vit pour la vérité, pour lutter contre le racisme à l'égard des gens du voyage. »

Le Geni ne compte pas se limiter à cette première enquête. La structure souhaite fournir « un travail de contre-enquête indépendant sur des crimes institutionnels et écologiques ». Son équipe est constituée de militants engagés dans les luttes contre les violences policières, les luttes sociales et écologiques, ainsi que d'une avocate et d'un journaliste.

(...)

DIVERS

- [L'IGPN invente les « victimes collatérales »](#) - Même en droit international de la guerre, le concept est débattu. Mais la justice française classe les dossiers sans sourciller.
- [Emeutes en Corse : des forces de l'ordre débordées et confrontées à des difficultés logistiques](#) - Des manifestants très déterminés ont mené une stratégie de harcèlement tout au long des incidents. Le ministre de l'intérieur a annoncé son intention de se rendre sur l'île. (...) Afin de ne pas éveiller les soupçons, du matériel de maintien de l'ordre a été acheminé en catimini à bord de camping-cars embarqués sur des ferries. (...) Jeudi 3 mars, un ferry avec des renforts de gendarmerie à son bord avait été contraint de rebrousser chemin, les marins du Syndicat des travailleurs corses, nationaliste, ayant bloqué le port d'Ajaccio. Depuis, le ministère de l'intérieur privilégie l'acheminement de policiers et de gendarmes par voie aérienne mais, sur place, ces effectifs se retrouvent dépourvus de véhicules.
- [Insultes islamophobes et nostalgie du Troisième Reich, bienvenue à la Bac de nuit de Nancy](#) - Dix policiers en poste à la Bac de nuit de Nancy jugés pour harcèlement moral et injures non-publiques à caractère raciste. Pendant des années, cette « meute » a terrorisé plusieurs membres de sa propre brigade. Récit.
- [Pour le droit de se défendre dans la dignité face à la justice antiterroriste](#) - Tribune de soutien à Libre Flot en grève de la faim
Depuis près d'un mois, « Libre Flot » a entamé une grève de la faim. Détenu à l'isolement pour association de malfaiteurs terroriste depuis décembre 2020, sa mise en examen repose essentiellement sur son soutien à la révolution du Rojava et sa participation à la lutte contre Daesh dans le kurdistan syrien. Nous avons récemment publié un entretien avec l'une de ses co-mise en examen dans lequel elle exposait les tenants et aboutissants de cette affaire. Dans cette tribune publiée simultanément dans lundimatin, L'Humanité, Le Media, Politis et Reporterre, de nombreux intellectuels, artistes, écrivains et militants politiques apportent leur soutien au gréviste de la faim et réclament que le régime d'exception auquel il est soumis cesse.
- [La police a espionné les opposants aux mégabassines](#) - Des dispositifs de surveillance ont été découverts près du lieu habituel de réunion des opposants aux mégabassines, dans les Deux-Sèvres. Les appareils ont été installés par la police.
- [Hervé d'Argent de Deux Fontaines, officier de gendarmerie le jour, journaliste d'extrême droite la nuit](#) - Depuis 2013, l'officier de gendarmerie Hervé d'Argent occupe aussi la fonction de journaliste. Une violation de son devoir de réserve. Sanctionné pour ce double képi en 2017, il continue pourtant à travailler pour des publications d'extrême droite.
- [« Le Gouvernement tente de dissoudre la contestation sociale : non à la dissolution de notre liberté de lutter »](#) - Le jeudi 17 mars, deux membres présumés de la GALE se sont vus notifier un courrier du Ministre de l'Intérieur annonçant le déclenchement d'une procédure de dissolution. Signez massivement la pétition pour dénoncer cette procédure liberticide !
- [Liberté, égalité, respect des droits humains : la France « très loin » d'être exemplaire, dénonce Amnesty International](#) - L'ONG critique le traitement différencié des réfugiés selon leurs origines ainsi que les multiples lois restrictives ou pouvant « ouvrir la voie à des pratiques discriminatoires ». (...) Les critiques sur le sort des migrants à Calais et Grande-Synthe (Nord) ont été relancées après le naufrage fatal à 27 d'entre eux qui tentaient de traverser la Manche, le 24 novembre, des organisations non gouvernementales (ONG) dénonçant notamment des lacérations de tentes lors des évacuations, avec l'aval des autorités. Ces dernières ont récusé les accusations.

Dans son rapport annuel, Amnesty International conclut également que la France « fait partie » des 67 pays au monde qui ont « adopté en 2021 des lois qui restreignent la liberté d'expression, d'association et de réunion ».

L'ONG cite la promulgation à la fin de juillet 2021 de la loi sur la prévention du terrorisme, qui entérine notamment les mesures individuelles de contrôle administratif et de surveillance (Micas).

La loi sur la responsabilité pénale et la sécurité intérieure du 24 janvier 2022, autorisant les captations d'images de manifestations par les drones, constitue, elle, selon Amnesty, « un pas de plus vers la surveillance de masse ».

Enfin, la loi dite « séparatismes » du 24 août « risque d'ouvrir la voie à des pratiques discriminatoires » sous couvert de lutte contre l'islamisme radical, estime l'organisation.

- [BAC de Lyon : 9 dents cassées en quête de justice](#) - Le procès a lieu vendredi. Un véritable cas d'école : images de la scène en abondance, loi du silence et coup de matraque « oublié » par la justice. En trois épisodes cette semaine, Flagrant déni décortique une valse de l'impunité policière qui a duré deux ans... et n'est peut-être pas terminée.



Chronique du système policier français : dissolution d'un groupe antifasciste, caméras cachées, réfugiés à deux vitesses, contrôle routier meurtrier, ratonade, sans suite... Lacrymo pour les noirs, accueil digne pour les ukrainiens

RÉFUGIÉS : HYPOCRISIE SANS LIMITE

« Pour échapper à la guerre en Ukraine, trois millions de personnes ont quitté leur pays. Chaque seconde, un enfant devient un réfugié. Un drame humain. Au cœur même de notre continent. Des femmes et des enfants, par milliers, arrivent chaque jour en Pologne et en Moldavie. Comme par le passé pour les Irakiens, Syriens, Afghans, l'Union européenne et la France se sont mobilisées pour héberger, soigner et accompagner. »

C'est le message diffusé sur Twitter, ce mardi 15 mars 2022, par le président français en campagne électorale. De quelle manière « l'Union Européenne et la France » se sont-elles « mobilisées pour héberger » les réfugiés jusqu'à présent ?

- À Calais, des tentes sont régulièrement lacérées lors d'opérations policières, y compris en plein hiver, pour empêcher à quiconque de pouvoir s'y abriter.
- À Calais ou Grande Synthe, en plus des salves régulières de grenades lacrymogènes et des tirs de LBD sur les camps de réfugiés, des CRS ont utilisé leurs gazeuses pour empoisonner des bidons d'eau potable.
- Cet hiver 27 personnes se sont noyées dans la Manche en tentant de traverser. Elles avaient appelé les secours français. Qui n'ont pas bougé. Plus au sud, en Méditerranée, ce sont des milliers de personnes qui meurent chaque année.
- Dans les Centres de Rétention on enferme, on brutalise, on humilie et on expulse celles et ceux qui n'ont pas les bons papiers.
- Non seulement l'État persécute les réfugiés, mais il réprime aussi celles et ceux qui les aident. Cédric Herrou, dans le Sud de la France a été poursuivi en justice pendant des années pour avoir fait acte de solidarité. Dans le Nord des associations sont régulièrement réprimées. Dans l'Ouest des collectifs qui réquisitionnent des bâtiments vides pour abriter les personnes à la rue subissent les attaques de la police.

; L'Union Européenne finance des « canons à son » et des drones pour militariser ses frontières. À la frontière polonaise, des familles sont mortes de froid cet hiver.

La réalité, c'est cette barbarie légale, quotidienne, officielle. Des moyens colossaux pour expulser, dissuader, rendre la vie impossible aux réfugiés. Mais il y a peut-être plus abject : recouvrir ces actes terribles, prémédités et validés au sommet de l'État, faire oublier le tri entre êtres humains par des discours mensongers sur les « drames » et le prétendu « hébergement » mis en oeuvre, alors qu'il n'en est rien.

(post de Nantes Révoltée)

h' LES POMPIERS EN K-WAY

I Selon le chef d'un syndicat policier, les soldats du feu Corses auraient manqué d'entrain à aller aider les policiers lors de manifestation de Bastia, dimanche dernier H

Les pompiers seraient-ils complices des émeutiers Corses. Non vous ne rêvez pas, cette accusation en des termes à peine voilés a réellement été lancée par le chef d'un syndicat policier.

Invité lundi dernier sur la chaîne d'extrême droite Cnews, David le Bars, secrétaire général du syndicat de flics SCPN UNSA, s'est lancé dans une diatribe envers les soldats du feu de l'île de beauté.

Revenant sur la manifestation de Bastia de dimanche dernier, il a reproché aux services de secours d'avoir manqué de zèle à venir secourir les policiers blessés, rappelant que certains d'entre eux avaient dû être évacués dans des coffres de voiture faute d'ambulance. À de nombreuses reprises, le policier a laissé entendre que ce serait les sympathies politiques et personnelles des pompiers qui auraient été à l'origine de ces situations.

Aurait-il fallu que les soldats du feu refusent de prêter assistance aux manifestants de Bastia ou aux Corses ? Ou mieux encore, les pompiers devraient peut-être se joindre aux forces de l'ordre pour tabasser leurs concitoyens.

Que ce soit en Corse ou ailleurs, c'est désormais à chaque manifestation d'ampleur ou presque que des manifestants restent au sol, blessés par la férocité d'une police en roue libre. À force de se faire gazer à essayer des tirs de LBD, peut-on sincèrement penser que des pompiers pourraient pousser le masochisme au point d'aller s'agenouiller docilement devant une domination policière devenue domination coloniale.

Au vue de la barbarie de la répression que des policiers venus tout droit de métropole ont infligé à la population Corse ces derniers jours, blessant et mutilant notamment plusieurs collégiens et lycéens devant leurs établissements, il est effectivement naturel de se poser des questions quant à la loyauté des hommes du feu sur place.

Dès la diffusion de l'émission, plusieurs communiqués incendiaires ont été publiés par les différents directeurs et directrices des services de secours de Corse. Tous rappelaient la vocation des pompiers à aider tous les blessés quels qu'ils soient sans favoriser une profession plus qu'une autre (policiers compris). Dans l'un d'eux, le président du service incendie de Haute-Corse, Hyacinthes Vanni, a annoncé se réserver le droit de porter plainte en diffamation contre le policier.

La police c'est un fait, se croit maintenant tout permis. Elle se pavane même, enfermée dans son petit univers où tout lui est dû. Contenté chaque jour par le ronronnement d'une sphère médiatique qui l'accompagne joyeusement sur le chemin du fascisme. Au vu du bilan des années Macron et de celles d'avant, peut-on vraiment lui donner tort d'arborer une telle confiance en son avenir ?

#Bastia #corse #corsica #pompiers #acab #statufranceseassassinu #rouendanslarue

(post de Rouen dans la rue)



Chronique du système policier français : dissolution d'un groupe antifasciste, caméras cachées, réfugiés à deux vitesses, contrôle routier meurtrier, ratonade, sans suite... Encore un non-lieu pour un policier

UNE VICTIME D'AGRESSION INSULTÉE PAR UN POLICIER : NON LIEU

Début février, Mediapart révélait l'enregistrement d'un policier qui niait l'agression d'une femme venant de porter plainte pour agression sexuelle en état d'ivresse auprès du commissariats des 5 et 6e arrondissements.

Un policier reçoit son appel « Je la rappellerai de toute façon parce que là, elle doit être en train de cuver ! » dit-il à ses collègues, d'après l'enregistrement révélé par Mediapart. Mais le policier en question ne s'est pas permis de remettre en doute la parole de la victime, il l'avait aussi copieusement insultée.

Lisant la déclaration de la plaignante devant ses collègues il rajoute : « C'est vraiment une pute. (...) Putain, elle refuse la confront' en plus la pute. Comme par hasard. En fait c'était juste pour lui casser les couilles, je suis sûr. [...] Putain, grosse pute ».

Cette affaire assez révélatrice avait suscité une indignation globale, le préfet et le ministre avaient pour une fois demandé la suspension du policier à titre conservatoire.

Quelques semaines plus tard : l'IGPN déclare un non-lieu. Fidèle à ses engagements, le ministère justifiera son choix en disant que « La procédure a été classée sans suite faute de caractérisation de l'infraction, les propos ayant été tenus sans volonté de les porter à la connaissance de la plaignante ».

Une impunité de plus qui met en évidence la violence systémique et quasi systématique envers les femmes.

La parole de la victime qui est niée, l'auteur de ses faits pour qui la police n'intervient pas et les insultes d'un flic minable qui ne seront pas sanctionnés.

Difficile d'imaginer le moindre changement institutionnel dans ces conditions.

Et on osera encore demander « pourquoi ne portez vous pas plainte ? ».

(post de Cerveaux non disponibles)



Chronique du système policier français : dissolution d'un groupe antifasciste, caméras cachées, réfugiés à deux vitesses, contrôle routier meurtrier, ratonade, sans suite... Quand un néo-nazi assassine, les médias dominants regardent ailleurs

LES MÉDIAS DES MILLIARDAIRES FONT TOUT POUR PROTÉGER L'EXTRÊME DROITE

Dans la nuit de vendredi à samedi, à Paris, un néo-nazi, Loïk Le Priol, a assassiné un rugbyman mondialement connu, Federico Martín Aramburú. Arrivé en jeep, il a tiré 6 balles, dans le dos, sur le joueur, père de famille qui est mort peu après. Ce néo-nazi était déjà poursuivi pour des actes de torture, et avait interdiction formelle de se rendre à Paris. Le soir de l'assassinat, il était accompagné d'un autre militant néo-nazi, lui aussi poursuivi, qu'il avait interdiction formelle de voir. Ancien militaire, il se vantait également publiquement d'avoir « buté plus qu'un mec ». L'assassin présumé, en fuite, est proche du clan qui entoure Marine Le Pen. Tout est ignoble, terrifiant et scandaleux dans cette histoire. Alors voici quelques questions qui s'imposent :

Pourquoi l'assassinat par balles d'un rugbyman mondialement connu par un nazi en plein Paris ne fait pas l'ouverture de tous les JT depuis trois jours ?

Pourquoi presque aucun média national n'en parle, alors que la moindre manifestation tendue provoque des reportages accusateurs en série ?

Comment une équipe de néo-nazis poursuivis pour des actes de torture a pu se balader armée en plein Paris ?

Pourquoi aucun membre du gouvernement n'a réagi à l'assassinat ? Ce gouvernement pourtant si prompt à réclamer la dissolutions d'associations musulmanes ou anti-racistes ?

Pourquoi aucun homme ou femme politique ne dénonce ce crime ?

Si un crime était commis par un musulman fiché ou un militant de gauche, les médias réagiraient-ils ainsi ?

Les médias occultent-ils ce crime pour protéger la campagne de Zemmour et Le Pen ?

Les médias, possédés par des milliardaires, protègent-ils délibérément les violences fascistes armées ?

Quoiqu'il en soit, dans la France de 2022, l'extrême droite peut tuer dans une indifférence médiatique ahurissante, en pleine campagne électorale. La complaisance des pouvoirs avec les néo-fascistes n'a jamais été aussi élevée depuis l'occupation. Réagissons.

PROPOS RACISTES DE DOUANIERS FRANÇAIS À DES ENFANTS UKRAINIENS : XÉNOPHOBIE D'ÉTAT

AU QUOTIDIEN

- "Ça fait 25 ans que je fais ça" -

Les images sont filmées par un passager du TGV inOui qui relie Barcelone à Paris, dimanche 20 mars. En gare de Perpignan le train, qui transporte plusieurs familles de réfugiés ukrainiens en transit, est le théâtre d'actes racistes commis par des agents de la douane. La vidéo a été publiée par le journal Le Parisien.

Faute de place dans le train, cinq mineurs ukrainiens ont été installés par les contrôleurs espagnols dans une autre voiture que le reste de leur famille. Mais en France, autre ambiance. En gare de Perpignan, les forces de l'ordre et les douaniers débarquent dans le train, à la recherche d'étrangers. Les enfants ne parlent ni anglais ni français. Le douanier se lâche. Il secoue un jeune ukrainien qui dort. Leur hurle dessus. Tient des propos racistes :

« Si eux sont Ukrainiens, moi je suis Suédois », « Dans 2 minutes, ils vont voler et vous aller vous plaindre ».

Le fonctionnaire menace également un passager qui demande, poliment, aux agents de ne pas tenir de tels propos : « Vous n'avez rien à me dire », « ça fait 25 ans que je fais ça ». Le train est immobilisé une demie heure, avant de repartir. « Quand le père a sorti les passeports ukrainiens, le douanier avait une tête dégoûtée », précise un autre passager. Et sinon ? Les enfants auraient probablement fini en camp de rétention.

Les contrôles racistes et les humiliations sont des actes habituels dans la police et la douane de Darmanin. Avec la guerre en Ukraine, le gouvernement fait semblant de vouloir accueillir les « réfugiés qui fuient les guerres ». Mais les agents n'ont pas eu le temps de modifier leurs manières, ils n'ont pas encore réalisé qu'on était passé subitement de la chasse aux étrangers aux bienfaiteurs d'exilés ukrainiens. Cet épisode n'est qu'une illustration du fonctionnement « normal » des institutions de notre pays, engagé dans une spirale pré-fasciste.

▶ Vidéo : <https://fb.watch/bXZzeKCPeg/>

(posts de Nantes Révoltée)

C'est le printemps, des caméras cachées et des hélicoptères de la gendarmerie poussent dans la terre comme dans le ciel ! <¥•

La surveillance et la répression des militant.e.s écologistes se systématisent au Carnet et aux bassines !

I DES SURVOLS D'HÉLICOPTÈRES DE LA GENDARMERIE TOUJOURS PLUS FRÉQUENTS ENVERS DES MILITANT.E.S DE STOP CARNET ET SOUPÇONS DE TRAÇAGES

Ces dernières semaines, des membres du collectif Stop Carnet subissent régulièrement des vols d'hélicoptères de la gendarmerie au-dessus de leur ferme. Nos copains militants et paysans ont compté une dizaine de passages d'hélicoptères en à peine un mois...

Mercredi 23 mars, un hélicoptère s'est même permis de braquer en voyant qu'un des membres du collectif leur faisait coucou et afin de bien montrer qu'il le surveillait en montrant leurs visages. Peu de temps auparavant, ils ont survolé à très basse altitude un des habitats de la ferme, si près de l'habitation que cela en a fait trembler les murs !

Depuis leurs engagements contre le projet de Surf Park de Saint Père en Retz puis contre le projet industriel du Carnet, ils ont compté approximativement près d'une centaine de passages d'hélicoptères sur leur ferme en 3 ans, pratique de surveillance et d'intimidation bien française !

Mais la surveillance et l'intimidation ne s'arrêtent pas aux fermes des copaines !

En effet, une ferme voisine d'1km qui n'a pourtant pas d'engagement actif dans la lutte du Carnet est également régulièrement survolée par la gendarmerie du fait qu'elle est en lien étroit avec les 2 fermes des membres du collectif Stop Carnet !

Sait-on jamais, cela pourrait être un groupuscule de dangereux paysans semeurs de méchants oignons qu'il faudrait dissoudre !

Nous avons toutes les raisons de croire qu'un dispositif de traçage soit par téléphone ou sur un véhicule d'un des membres du collectif a été activé par les gendarmes...

I L'ÉTAT PLUS DÉTERMINÉ À RÉPRIMER LES MILITANT.E.S ECOLOGISTES QU'À TRAQUER LES FASCISTES

Aujourd'hui, lutter contre des projets destructeurs et pour notre avenir commun est considéré comme une forme de terrorisme par les autorités et cela justifie des dépenses publiques dantesques (une heure d'hélicoptère coûterait autour de 1500Euros), tandis que le fascisme montant en force n'est en rien inquiété, voire même soutenu par les autorités !

Il y a 1 an et demi, des caméras hyper sophistiquées cachées dans des faux troncs d'arbres et des fausses pierres étaient trouvées sur le site du Carnet. Les images, sur lesquelles on peut voir la gendarmerie protéger l'épandage de boues de station d'épuration destinées à nous intimider, étaient relayées en direct au poste de gendarmerie.

Il y a quelques jours, un dispositif de surveillance via une caméra cachée a été découvert par des membres du mouvement Bassines Non Merci, en lutte contre des bassins de stockage d'eau destinés à l'agriculture intensive dans les Deux-Sèvres. La caméra, installée au domicile du père du porte-parole du mouvement, était destinée à surveiller les militant.e.s dans l'organisation de la nouvelle mobilisation contre les bassines qui a eu lieu ce week-end.

Contrairement à ce qui a été annoncé dans beaucoup de médias, la cellule Demeter, chargée de surveiller les militant.e.s qui luttent notamment contre l'agro-industrie, n'est pas dissoute. Les ministres de l'agriculture et de l'intérieur ont interjeté appel de la décision du tribunal administratif qui demandent à la cellule de mettre fin à "l'objectif de prévention et de suivi des actions de nature idéologique". Les ministres ne se sont d'ailleurs pas privés de rappeler l'efficacité de Demeter, confirmant leur volonté de continuer la surveillance et la répression des militant.e.s qui luttent contre les projets destructeurs et l'agriculture intensive.

L'Etat semble plus enclin à surveiller et réprimer les militant.e.s écologistes et à dissoudre les organisations de gauche qui luttent contre les injustices qu'à dissoudre les organisations fascistes.

L'Etat veut la peau des militant.e.s écologistes mais nous continuerons à nous battre avec détermination, amour du monde vivant et solidarité !

Votre soutien est d'autant plus nécessaire en cette époque nauséabonde et l'engagement collectif dans chaque territoire est plus que jamais vital !

1

Soutien aux copaines en lutte contre les méga-bassines Bassines Nonmerci et soutien à toutes les militant.e.s qui subissent la répression d

(post de Collectif Stop Carnet)

Nous ne sommes décidément pas dans le même camp

Le Préfet de police a interdit, pour la 1re fois depuis 31 ans, la traditionnelle manifestation de fin de trêve hivernale qui s'est malgré tout tenue ce samedi 26 mars pour aller devant le ministère du logement. La manifestation des fachos du collectif "Place d'armes" ce même samedi était par contre autorisée.

Pour Lallement, exiger un logement pour tous est donc délictueux mais se réclamer de la dictature militaire ne l'est pas. Nous ne sommes décidément pas dans le même camp

<https://www.facebook.com/droitaulogement/videos/1799781070217029>

(post de Jacques Chastaing)

SEVRAN : JUSTICE POUR JEAN PAUL

Depuis trois jours, les villes de Sevrans et Aulnay-sous-Bois s'embrasent suite à la mort de Jean Paul, habitant du quartier des Beaudottes, tué samedi dernier par un policier.

Âgé d'une trentaine d'années et père de deux enfants, d'après les témoignages, il s'occupait aussi des jeunes du quartier et était connu pour son implication dans le football et la boxe. C'était quelqu'un d'apprécié (source RMC).

A la suite d'un conflit avec son employeur, il décide de garder une camionnette car celui-ci lui devait de l'argent.

La BAC serait intervenue pour récupérer le véhicule signalé volé.

L'intervention a lieu aux alentours de 12h30, Jean Paul aurait démarré la camionnette au moment où le policier lui aurait demandé s'arrêter à hauteur de sa vitre.

Non seulement le premier réflexe du policier a été de dégainer son arme et d'ouvrir le feu, mais en plus ce ne sont pas les pneus mais bien l'homme qui est directement visé par ce tir.

Touché, le conducteur s'écroule au volant quelques centaines de mètres plus loin en percutant des voitures en stationnement. Il décèdera de ses blessures quelques heures plus tard.

Pour le moment, d'après la sinistre IGPN, le policier qui serait hospitalisé « en état de choc » n'a pas pu être interrogé.

Évidemment, les médias mainstream passeront plus de temps à évoquer des dégradations d'ordre matérielle qu'à se pencher sur les causes des révoltes, alors qu'on ne signalait aucun blessé.

Même en admettant que le véhicule a été vraiment volé, est-ce un motif pour abattre quelqu'un ? La peine de mort est théoriquement abolie, mais lorsqu'un flic tue peu importe le motif, il s'en tirera presque toujours.

C'est pour ces raisons que les habitants du quartier évoquent à juste titre un assassinat et à minima une bavure.

Après deux nuits de révolte, 16 personnes dont 4 mineurs ont été interpellées (source préfecture).

Nous adressons nos sincères condoléances à la famille et aux proches de Jean Paul en espérant que justice soit faite et nous soutenons les personnes interpellées.

(post de Cerveaux non disponibles)



Chronique du système policier français : dissolution d'un groupe antifasciste, caméras cachées, réfugiés à deux vitesses, contrôle routier meurtrier, ratonade, sans suite... Quand les gouvernements étendent loin le droit au tir des policiers, les assassinats se multiplient

JEAN-PAUL, PÈRE DE FAMILLE ABATTU PAR UN POLICIER EN CIVIL

► Après plusieurs jours de mensonges médiatiques, le tireur est mis en examen -

Samedi 26 mars, à Aulnay-sous-Bois en banlieue parisienne. Lors d'un contrôle, une équipe de la BAC ouvre le feu sur un véhicule. Un policier, sans brassard ni signe d'identification, touche le chauffeur d'un fourgon qui va s'encaster un peu plus loin. Jean-Paul, père de famille de 33 ans, meurt peu de temps après, touché à la cage thoracique. À Sevrans, dans sa ville, Jean-Paul était apprécié, il gérait une entreprise de livraison et était impliqué dans la vie associative et sportive. Il ne représentait aucune menace, ni pour les policiers, ni pour quiconque.

Le soir même des affrontements éclatent à Sevrans. La colère dure plusieurs nuits. Pendant ce temps les médias, en boucle, salissent la victime. Il s'agirait d'un « délinquant » qui aurait essayé « d'écraser les policiers » en leur « fonçant » dessus. Tout est fait pour insinuer que le tireur aurait agi en état de « légitime défense ». Et la victime est accusée d'un « vol de véhicule ». Pendant des jours se diffuse cette propagande mensongère, ignoble, orchestrée par les syndicats de police. Pendant ce temps à Sevrans, la répression frappe fort celles et ceux qui se révoltent.

Aujourd'hui, la vérité éclate. Le policier tireur était en civil et sans brassard. Le vol ? Jean-Paul était en conflit avec son employeur qui lui devait de l'argent, et continuait d'utiliser sa camionnette pour ses livraisons. Un contentieux relativement banal dans le cadre d'un différend au travail. Plus accablant : l'enquête, basée sur des images de surveillance, montre les circonstances du tir. Jean-Paul est arrêté au niveau d'un feu rouge, l'un des policiers s'avance vers la camionnette et tire alors même que ni lui ni ses collègues ne sont en danger. Lors du coup de feu, les agents ne sont pas devant mais derrière le fourgon, et éloignés. L'impact de balle est d'ailleurs relevé derrière la vitre. Le tireur n'a pas visé les pneus, il a tiré pour tuer.

Le policier a donc menti. À présent, il a changé sa version, et parle d'un « accident ». Le 30 mars, il a été placé en garde à vue pour « violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner ». Hier, il a été mis en

examen.

Derrière cette affaire, l'ensauvagement de la police. Impossible de ne pas penser à Aboubacar Fofana, tué à Nantes dans sa voiture, par un CRS, lors d'un contrôle en juillet 2018. Une affaire toujours impunie à ce jour. Face à l'évidence des faits, le tueur avait aussi parlé d'un tir « accidentel ». L'été dernier, à Stains et à Rosny, des policiers étaient filmés en train de vider leurs chargeurs sur des véhicules qui ne représentaient pas de danger. Ces événements sont de plus en plus fréquents. Il n'est plus exceptionnel de voir les forces de l'ordre sortir leur arme à feu.

Dès la campagne présidentielle de 2012, les policiers manifestaient, en arme, dans des véhicules de police, sur les Champs-Élysées, pour réclamer une « présomption de légitime défense » - autrement dit, un permis de tuer -, revendication vite reprise par les candidats de droite et d'extrême droite. La mesure sera mise en oeuvre par le Parti Socialiste qui « assouplit » en 2017 le cadre de la légitime défense et étend l'usage des armes à feu. Les policiers obtiennent le droit de tirer non seulement pour se défendre, mais aussi pour « défendre un lieu sous leur responsabilité » ou « lorsqu'ils doivent empêcher un détenu de s'échapper », mais aussi « pour empêcher une voiture de se soustraire à un contrôle ». Dès lors, il n'est plus exclu de brandir un pistolet comme une menace. En 2020, dans le cadre de la « Loi de sécurité globale », le Parlement vote l'autorisation, pour les policiers, de se promener armés dans les établissements publics. Une mesure qui s'inscrit dans la continuité de l'état d'exception : dès 2015, le gouvernement avait autorisé les policiers à garder leurs armes en-dehors du travail. Et les candidats, de Macron à Zemmour, veulent aller encore plus loin dans l'impunité.

Le drame d'Aulnay-sous-Bois s'inscrit dans cette histoire de militarisation de la police, faite d'impunité et de racisme. Une marche blanche en mémoire de Jean-Paul a lieu de samedi.

(post de Nantes Révoltée)

Ratonade sur les Champs

Charge policière en mode ratonade, avec coups de pieds sur une personne au sol. C'était hier sur les Champs Elysees, où la police avait décidé de réprimer toute personnes potentiellement venues pour fêter la qualification du Maroc ou de la Tunisie à la Coupe du monde.

► [Images Remy Buisine](#)

(post de Cerveaux non disponibles)

CONTRE LES REVENDICATIONS SOCIALES, MACRON NE CONNAIT QUE LA VIOLENCE

A la veille des élections, Macron fait évacuer de force des grévistes de l'Energie en grève depuis le 21 février pour les salaires à Nantes et à Ingré (loiret)

(post de Jacques Chastaing)

La police politique macronienne enferme aussi les avocates

« Ma consoeur Virginie Araujo a été arrêtée et détenue 60 heures dans les sous-sols de la DGSI au prétexte d'une procédure antiterroriste.

Elle a été interrogée des heures et des heures sur ses relations avec les clients qu'elle représentait, pourtant couvertes par le secret professionnel, ses opinions politiques et religieuses, sa vie personnelle, avant d'être libérée sans suites.

Son arrestation avait été largement médiatisée.

Quelques jours plus tard, elle a fait un communiqué de presse pour dénoncer l'arbitraire de cette mesure, qui visait à l'intimider et attaquer son client, et rétablir les faits, après que son honneur a été baffoué.

Pas un mot dans la presse. Pas un mot de l'ordre des avocats.

Jetée aux chiens, puis abandonnée.

Qu'on se le dise : l'on peut en France, arrêter des avocats et les enfermer dans les sous-sols des services secrets, trois jours durant, avant de les relâcher, sans qu'aucune explication ne soit donnée. »

Voici quelques unes des questions qui lui ont été posées G

Via Juan Branco

La macronie nous enfonce ds le totalitarisme.

J'espère que c'est suffisamment clair pr tout le monde. Le 10 il faut que ce type dégage définitivement. Et qu'on commence à faire le ménage.

Concernant l'interrogatoire, que j'ai subi pendant une dizaine d'heures, je me bornerai à citer quelques-unes des questions qui m'ont été posées :

- a. Êtes-vous patriote ?
- b. Qu'est-ce que le terme complotiste ?
- c. Que pensez-vous de la religion musulmane ?
- d. Que pensez-vous de la religion juive ?
- e. Que pensez-vous des antennes 5G ?
- f. Que pensez-vous de la pédophilie ?
- g. Que pensez-vous de la franc-maçonnerie ?
- h. Pensez-vous que des ministres soient reliés aux réseaux pédophiles ?
- i. Que pensez-vous d'Emmanuel Macron ?
- j. Quelles sont les mesures qui vous amènent à dire qu'il s'agit de crimes contre l'humanité ?
- k. Qu'est-ce que le nouvel ordre mondial ?

Chronique du système policier français : dissolution d'un groupe antifasciste, caméras cachées, réfugiés à deux vitesses, contrôle routier meurtrier, ratonade, sans suite... L'Etat français enferme aussi les avocats, tranquillement

IMPUNITÉ POLICIÈRE : 4ÈME REPORT DU PROCÈS DE POLICIERS LYONNAIS JUGÉS POUR VIOLENCES, LA VICTIME INTIMIDÉE AU TRIBUNAL

¡ C'était le 10 décembre 2019 à Lyon, journée de grève générale contre la réforme des retraites. Arthur Naciri a 23 ans à l'époque. Il est saisonnier en tant que barman et s'apprête à rejoindre les Alpes pour un nouveau contrat. Par hasard, il va croiser la manifestation et fera la rencontre de la police lyonnaise. Il y laissera ses dents sur la matraque d'un agent de la BAC de Lyon. La scène, choquante, est filmée en intégralité. Les images sont accablantes. Les flics l'attrapent par surprise et lui fracassent littéralement le visage. Neuf de ses dents sont cassées, sa mâchoire est fracturée et sa cloison nasale déviée. Arthur est défiguré. Un déchaînement d'une violence inouïe. Un déferlement de haine symbole de la barbarie policière.

¡ **Depuis, Arthur lutte pour obtenir justice et réparation. Il a porté plainte. Deux des policiers auteurs des faits ont été identifiés. Pourtant les flics n'ont toujours pas été jugés. Pire : le procès est sans cesse reporté. Ce 1er Avril et pour la 4e fois consécutive, le tribunal judiciaire de Lyon renvoyait l'audience à une date ultérieure. La raison invoquée : une erreur de l'administration. Un autre procès avait été planifié à la même heure et dans la même salle que celui des agents coupables du passage à tabac d'Arthur. Tout simplement incroyable. S'agit-il de pure incompétence ou plutôt d'une complicité active de la Justice envers les agents voyous ? La question est posée. Encore plus préoccupant, l'un des accompagnants des flics mis en cause intimidera la victime à l'intérieur du tribunal.** L'homme s'approche très près du jeune homme en mettant le doigt devant sa bouche. Une menace flagrante et assumée devant les caméras de journalistes présents. Un geste clair pour tenter de faire taire Arthur sur les violences qu'il a subi, le décourager dans sa quête de justice. Là aussi des questionnements : qui est cet homme menaçant ? Est-il un simple proche des policiers jugés ? Un autre fonctionnaire de police ? En tout cas, les faits sont extrêmement graves.

¡ En attendant c'est le barman qui morfle. Il n'a toujours pas pu être indemnisé. La reconstruction de sa mâchoire se fait totalement à ses frais. Des factures dentaires qui s'élèvent à plusieurs milliers d'euros et des souffrances physiques et morales liées à l'agression barbare qui le poursuivent encore aujourd'hui. De son côté, l'IGPN n'a jamais entendu la victime et les brutes épaisses de la BAC, elles, sont toujours sur le terrain, pouvant continuer à exercer leur violence en toute impunité.

(post de Nantes Révoltée)



Chronique du système policier français : dissolution d'un groupe antifasciste, caméras cachées, réfugiés à deux vitesses, contrôle routier meurtrier, ratonade, sans suite... Le régime policier s'efforce d'enfoncer et criminaliser ses cibles